

Fiche de données de sécurité

Préparé 22-06-2020
Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Chalk Marker
Code produit: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Couleurs.

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Creotime.com
Rasmus Færchs Vej 23
7500 Holstebro
Denmark
Tif.: +45 96 13 30 10

Contact et mail:

info@creotime.com

Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: HG

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):

Aquatic Chronic 2;H412

EUH208

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:

-

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Contient 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]xanthylum tétrachlorozincate, 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique. (EUH 208)

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333 + P313)

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:

-

Autre

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
2-amino-2-méthylpropanol	603-070-00-6 / 01-2119475788-16-xxxx	124-68-5	204-709-8	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 2;H412	1 - < 3	-
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	- / 01-2119450011-60-xxxx	34590-94-8	252-104-2	-	0 - < 0,5	1
3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]xanthylum tétrachlorozincate	- / 01-2120106880-63-xxxx	73398-89-7	277-459-0	Aquatic Tox. 3;H301 + H331, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M = 10, Aquatic Chronic 1;H410 - M = 1	0 - < 0,25	-
3,6-bis(éthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]-2,7-diméthylxanthylum chlorure	- / 01-2120107344-68-xxxx	3068-39-1	221-326-1	Acute Tox. 4;H302, Skin Sens. 1B;H317, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400 - M = 10, Aquatic Chronic 1;H410 - M = 1	0 - < 0,25	-
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	- / -	26172-55-4	247-500-7	Acute Tox. 3;H301 + H311 + H331, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M = 1, Aquatic Chronic 1;H410 - M = 1	0 - < 0,0015	-

1) La substance est inscrite sur la liste européenne des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les sympt

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sor

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informez les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Stockage ignifuge. Les liquides inflammables doivent être entreposés suivant la réglementation locale en vigueur en matière de stockage des pro

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984):

Substances	Paramètres de contrôle (VME) ppm / mg/m ³	Paramètres de contrôle (VLCT) ppm / mg/m ³	Remarques
(2-methoxymethylethoxy)propanol	50 / 308	-	-
Valeur de la DNEL/PNEC:			
DNEL 2-amino-2-méthylpropanol			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	6,5 mg/m ³		1,6 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	7,3 mg/kg bw/day		37 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-		0,46 mg/kg bw/day
DNEL (2-methoxymethylethoxy)propanol			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	308 mg/m ³		37,2 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	283 mg/kg bw/day		121 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-		36 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-		36 mg/kg bw/day
DNEL 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phényl]xanthylum tetrachlorozincate			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	1,11 mg/m ³		0,196 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,315 mg/kg bw/day		0,113 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-		0,113 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-		0,113 mg/kg bw/day
DNEL 3,6-bis(éthylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phényl]-2,7-diméthylxanthylum chloride			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	0,06 mg/m ³		-
Inhalation - Aigus Locaux	0,2 mg/m ³		-
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,02 mg/kg bw/day		-
Cutanée - Aigus Systémiques	0,06 mg/kg bw/day		-
Cutanée - Chroniques Locaux	0,125 mg/cm ²		-
Cutanée - Aigus Locaux	0,25 mg/cm ²		-
PNEC 2-amino-2-méthylpropanol			
Eau douce	0,188 mg/L		
Intermittent releases (Eau douce)	1,88 mg/L		
Eau de mer	0,019 mg/L		
Sol	0,03 mg/kg soil dw		
PNEC (2-methoxymethylethoxy)propanol			
Eau douce	19 mg/L		
Intermittent releases (Eau douce)	190 mg/L		
Eau de mer	1,9 mg/L		
Sol	2,74 mg/kg soil dw		
PNEC 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phényl]xanthylum tetrachlorozincate			
Eau douce	0,116 µg/L		
Intermittent releases (Eau douce)	1,16 µg/L		
Eau de mer	11,6 ng/L		
Intermittent releases (Eau de mer)	0,116 µg/L		
Sol	0,219 µg/kg soil dw		
PNEC 3,6-bis(éthylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phényl]-2,7-diméthylxanthylum chloride			
Sol	0,198 mg/kg soil dw		

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Fiche de données de sécurité

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle:



Protection respiratoire:

Non exigé.

Protection des mains:

Recommandé:

Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Protection des yeux/du visage:

Non exigé.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique:	Visqueux
Couleur:	Multicolore
Odeur:	-
Seuil olfactif:	-
pH:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	> 90
Point d'éclair (°C):	> 70
Taux d'évaporation:	-
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité (vol-%):	-
Pression de vapeur:	-
Densité de vapeur:	-
Densité relative:	1,1 +/- 0,1 kg/l
Solubilité(s):	Miscible avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
Viscosité:	-
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

9.2. Autres informations

COV (composants organiques volatiles):	2,36 %
--	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

Fiche de données de sécurité

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
2-amino-2-méthylpropanol	Oral	Rat	LD50	2900 mg/kg bw
2-amino-2-méthylpropanol	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
(2-methoxymethylethoxy)propanol	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
(2-methoxymethylethoxy)propanol	Dermique	Lapin	LD50	9510 mg/kg bw
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylum tetrachlorozincate	Oral	Rat	LD50	> 50 - < 300 mg/kg bw
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylum tetrachlorozincate	Inhalation	Rat	LC50/ 8 Heures	> 2000 mg/kg bw
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylum tetrachlorozincate	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7-dimethylxanthylum chloride	Oral	Rat	LD50	410 mg/kg bw
3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7-dimethylxanthylum chloride	Inhalation	Rat	LC50/ 8 Heures	0,05 - 0,5 mg/L air (nominal)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Peut être absorbé par la peau et provoquer des symptômes de vertige ou des maux de tête.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient 3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylum tetrachlorozincate, 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Fiche de données de sécurité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
2-amino-2-méthylpropanol	48 Heures:	Poisson	LC50	190 mg/L
2-amino-2-méthylpropanol	96 Heures:	Daphnie	LC50	179 mg/L
2-amino-2-méthylpropanol	72 Heures:	Algues	EC50	609 mg/L
(2-methoxymethylethoxy)propanol	48 Heures:	Poisson	LC50	> 1000 mg/L
(2-methoxymethylethoxy)propanol	96 Heures:	Daphnie	LC50	1919 mg/L
(2-methoxymethylethoxy)propanol	72 Heures:	Algues	EC50	> 969 mg/L
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylium tetrachlorozincate	48 Heures:	Poisson	LC50	0,98 mg/L
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylium tetrachlorozincate	96 Heures:	Daphnie	LC50	0,23 mg/L
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylium tetrachlorozincate	72 Heures:	Algues	EC50	37 µg/L
3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7-dimethylxanthylium chloride	48 Heures:	Poisson	LC50	6,85 mg/L
3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7-dimethylxanthylium chloride	96 Heures:	Daphnie	LC50	1 mg/L
3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7-dimethylxanthylium chloride	72 Heures:	Algues	EC50	0,016 mg/L

Fiche de données de sécurité

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
2-amino-2-méthylpropanol	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours: 89,3
(2-methoxymethylethoxy)propanol	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours: 96%
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylum tetrachlorozincate	Non	OECD Guideline 301 B	28 Jours: >= 11 - <= 14
3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7-dimethylxanthylum chloride	Non	OECD Guideline 301 B	28 Jours: >= 2 - <= 5

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
2-amino-2-méthylpropanol	Non	ca. -0,63
(2-methoxymethylethoxy)propanol	Non	0,004
3,6-bis(diethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]xanthylum tetrachlorozincate	Non	1
3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7-dimethylxanthylum chloride	Non	1,7

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
20 01 27	Peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources:

Limite d'exposition UE (INRS ED 984).

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

-

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage
Règlement (CE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation
UE règlement N° 276/2010
Directive 2000/532/CE

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 208	Contient 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]xanthylum tetrachlorozincate, 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Aquatic Chronic 2;H412 Méthode de calcul
EUH208 Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des
CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272
N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-